



La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis municipal n° 1/2022

Création d'une place de jeux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

La Commune de Trey manque d'espace public propice à l'accueil de la population. La Municipalité souhaite notamment aménager un espace pour que les familles et les enfants puissent se retrouver en extérieur. La création d'une place de jeux est donc envisagée.

Objet du préavis

La Municipalité souhaite créer une place de jeux. Partant, l'objet du présent préavis porte sur l'octroi d'un montant en vue de la réalisation d'une place de jeux.

Compte tenu des contraintes foncières et de la révision du plan d'affectation en cours, l'emplacement envisagé est situé au bout de l'Impasse de la Forge, en dessous du cimetière.

En effet, la Commune ne dispose d'aucun autre emplacement de cette taille libre de construction et situé dans une zone compatible.

Cet emplacement est en outre stratégiquement positionné entre Trey et Granges-sous-Trey. L'environnement est calme et ne présente pas d'axes routiers importants dans les parages : la circulation est faible s'agissant d'une impasse. Le voisinage est restreint et la distance entre la zone de jeux et les habitations est relativement importante, les jeux étant prévus à l'est de la zone.

Des jeux pour les enfants dès 1 an sont prévus. Afin de respecter le site, la Municipalité souhaite des jeux principalement en bois et s'intégrant au terrain.

Un avant-projet a été élaboré par un architecte paysagiste. Une mise à l'enquête sera en outre nécessaire.

Sur la base de l'avant-projet et en tenant compte des différents aménagements nécessaires (arborisation, engazonnage, poubelles, etc.), le projet est devisé à CHF 50'000.00. Ces travaux pourront être financés par la trésorerie courante.

Conclusion

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

vu le préavis de la Municipalité n° 1/2022 du 5 avril 2022,

oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide : d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la réalisation de la place de jeux telle que présentée dans le préavis ;

d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ;

d'amortir cet investissement de manière obligatoire à hauteur de CHF 50'000.00 sur une durée de 10 ans, dont un amortissement par prélèvement au fonds de réserve « parc public » pour un montant de CHF 10'000.00.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 5 avril 2022.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Aurore Pfister-Estoppey



La Secrétaire :
Odile Angéloz

